

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : mort à domicile d'un employé d'Olam Palm Ngounié

C'EST au cours d'un échange téléphonique avec son épouse que Sylvain Nziengui Koumba aurait soudainement trouvé la mort. Une enquête a été ouverte sur instructions du parquet de Mouila.

F.N
Mouila/Gabon

SYLVAIN Nziengui Koumba, un employé de la société Olam Palm Ngounié opérant sur le site de Moutassou, a brutalement trouvé la mort à son domicile. Les faits se sont produits dans l'après-midi du lundi 24 janvier courant. À ce qu'il semble, le Gabonais semble être passé de vie à trépas à la suite d'un malaise.

En effet, selon les témoignages recueillis auprès d'une source proche du dossier, il ressort que l'employé d'Olam Palm Ngounié était en train de s'entretenir au téléphone avec son épouse lorsqu'il a été foudroyé par une crise cardiaque. En effet, après avoir remarqué que son mari a soudainement perdu l'usage de sa voix, mais aussi le fait que ce dernier ne raccrochait pas pour indiquer la fin de l'appel, la femme a plutôt pris l'initiative de le faire. Avant d'entrer aussitôt en contact avec

le collègue de son mari, aux fins d'en savoir davantage sur la situation. Une fois sur les lieux, le collègue de Sylvain Nziengui Koumba l'aurait trouvé toujours assis dans son fauteuil au salon. Mais malheureusement sans vie. Mises au fait de la situation, les autorités compétentes, entre autres les Officiers de police judiciaire (OPJ), se sont immédiatement rendues sur les lieux pour procéder au constat d'usage. L'hypothèse d'un malaise aurait été privilégiée. Reste toutefois à savoir si le regretté Sylvain Nziengui Koumba était malade ou encore s'il souffrait d'une affection maligne qui se serait soldée par son décès ce jour-là. L'enquête immédiatement ouverte sur instructions du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila permettra sans doute d'avoir des réponses à ces questions.



Le parquet de Mouila a instruit l'ouverture d'une enquête.

Le chauffeur du "camion tueur" devant la justice

F.N
Mouila/Gabon

L'AFFAIRE opposant le Ministère public et la défunte Erlina Gracina Bieka Boundzanga, représentée par ses parents, contre Bamba Youssouf, le chauffeur du camion fou qui a mortellement fauché l'enfant a été renvoyée au jeudi 27 janvier. Le mis en cause est poursuivi pour homicide involontaire. Selon une source proche du tribunal correctionnel des flagrants délits de Mouila, ce renvoi serait inhérent à l'absence à l'audience du 20 janvier dernier des représentants de la compagnie d'assurance du camion incriminé. Aussi, au regard de ce qui précède, les parents de la fillette espèrent

vivement que le prochain rendez-vous sera le bon. D'autant que la tenue effective de ce procès favorisera la manifestation de la vérité.

Pour rappel, Erlina Gracina Bieka Boundzanga, âgée de 4 ans, a été mortellement fauchée à la hauteur de Rembo – une bourgade située à 45 km de Mouila, sur la Nationale 1 –, par un camion transportant des bouteilles de gaz vides (L'Union du 21 janvier 2022). Après son forfait, le conducteur du camion incriminé dans ce drame au lieu de s'arrêter après l'accident, a préféré prendre la fuite. Il a fallu l'intervention des gendarmes de la brigade de Fougamou lancés à sa poursuite, pour l'interpeller et le confier à la justice.

Appel à candidatures !

Vous êtes une entreprise avec plus d'un an d'activités et un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 30 millions de FCFA ?

Participez au programme Incubation TPE de La Fabrique des Champions pour identifier vos perspectives de croissance et comprendre votre marché !

CANDIDATURES ACCEPTÉES JUSQU'AU
31 JANVIER 2022

OKUME CAPITAL
WWW.OKUMECAPITAL.GA